

Lieu: Mairie de Ver-sur-Launette**Objet:** PADD: réunion de travail

Diffusion	Organisme	Qualité	Nom	Présent	Absent excusé	Absent non excusé	Invité à la prochaine réunion	email
X	Mairie	Maire	CHERON Yves	X			X	mairiedever@wanadoo.fr
		Adjoint	FOLGALVEZ Dominique	X			X	
		Conseiller municipal	LEFEVRE Philippe	X			X	
		Conseiller municipal	LAUBE Eric	X			X	
		Conseillère municipale	BOUCHERAT Hélène		X		X	
		Conseillère municipale	PETILLON Maylis	X			X	
		Conseillère municipale	DYREK Pauline		X		X	
X	DDT Senlis	Chargée d'Etudes	LOBIN Marie-Laurence				X	marie-laurence.lobin@oise.gouv.fr
X	DDT Senlis		TANGUY Frédéric					
X	PNR Oise-Pays de France	Chargé de mission	GIROUDEAU Jean-Marc	X			X	jm.giroudeau@parc-oise-paysdefrance.fr
X	Conseil Régional							
X	Conseil Départemental		BOULAY Julien					Melanie.DUMOULIN@oise.fr
X	CCPV	Chargé de mission	TRAN Doàn					stanca.lazarescu@cc-paysdevalois.fr doan.tran@cc-paysdevalois.fr
X	Chambre d'Agriculture	Représentant	DUCHENNE Thibault					celine.pons@agri60.fr
X	Chambre de Commerce	Assistante technique et commerciale	HERVET Marie-Claude					amenagement@cci-oise.fr
X	Chambre des Métiers	Chargée de mission	DESESSART Béatrice					
X	SISN	Animatrice SAGE	MORVAN Clara					sage.nonette@gmail.com animatrice.sagenonette@gmail.com
X	SMTCO							
X	STAP-ABF							sdap.oise@culture.gouv.fr
X	DREAL							paule.fanget-thoumy@developpement-durable.gouv.fr
X	ARS		BILY Maurice					maurice.bily@ars.sante.fr
X	Commune d'Eve	Maire	CHAMPAULT Agnès					
X	Commune d'Othis	Conseiller municipal	POLI Jean-Luc					
X	Association Ver Loisy'R		POLTEAU Jean-Louis					
X	Enedis		QUILLET Caroline					caroline-c.quillet@enedis.fr
X	SDIS		BOLLET Olivier					olivier.bollet@sids60.fr
X	Rte		BEGUE jean-François					jean-francois.begue@rte-France.com
X	Cabinet Gossart	Géomètre Expert	GOSSART Christian	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr
		Urbaniste	GOSSART Mathilde	X			X	gossart.cabinet@wanadoo.fr

Date de la prochaine réunion: Mercredi 04 Octobre - 09h30**Objet:** PADD - réunion de travail

Points abordés	Actions à engager	Délai
<p align="center">1. Retour sur les précédents comptes-rendus</p> <p>- Le précédent compte-rendu n'appelle aucune remarque et est validé.</p>		
<p align="center">2. Première approche du PADD</p>		
<p>-Le BE revient sur les enjeux du territoire, puis rappelle ce qui caractérise le PADD et les éléments qui en font une pièce déterminante du PLU. Il s'agit d'un document non opposable aux tiers mais qui impose aux OAP et aux règlements écrits et graphiques une exigence de respect avec les orientations fixées. Il fait l'objet d'un débat au sein du conseil Municipal au plus tard 2 mois avant arrêt du projet. A l'issue de ce débat, les grandes orientations du PADD ne peuvent plus être modifiées, à moins de faire l'objet d'un nouveau débat.</p>		
<p>- Les élus constituent 3 groupes devant chacun réfléchir aux sujets suivants: environnement, cadre de vie, équipements et loisirs, mobilités, activités économiques, démographie, habitat, urbanisation. Les propositions issues de ce travail sont détaillées ci-après.</p>		
<p>- Environnement:</p> <p>- Gérer les risques naturels: Prévenir les risques de ruissellement et d'inondation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les talus en plaine. - Rendre non constructibles les zones soumises à un aléa fort de remontée de nappe/tenir compte du risque pour les nouvelles constructions. - Améliorer le réseau de collecte des eaux pluviales. <p>- Favoriser les économies d'énergie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager le développement des énergies renouvelables: géothermie, panneaux solaires... - Inciter à améliorer les performances énergétiques des bâtiments, notamment du bâti ancien. - finaliser la modernisation de l'éclairage public. <p>- Préserver l'intérêt écologique du territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les corridors écologiques. - Préserver les lisières forestières. 		
<p>- Cadre de vie:</p> <p>- Préserver l'identité du village:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soigner les projets communaux. - Maintenir les caractéristiques du tissu ancien du village. - Mettre en valeur le patrimoine: finaliser la réhabilitation de la façade de l'Eglise. <p>- Améliorer la qualité du cadre de vie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager les abords de la Launette. - Améliorer le traitement des entrées de village (depuis Othis). - Développer la trame végétale du village dans les espaces publics: multiplier le fleurissement. - Rendre l'espace public plus convivial en réduisant la place de la voiture. 		
<p>- Mobilités:</p> <p>- Faciliter les modes de déplacement doux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à l'aménagement d'une voie douce entre l'école et les zones pavillonnaires. - Améliorer les conditions de déplacements doux entre Ver et Loisy. - Améliorer l'accès au stade. <p>- Mieux gérer le stationnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un parking au coeur du village. - Renforcer les exigences en terme de stationnement dans les constructions et aménagements. - Inciter les gens à stationner leur véhicule dans la parcelle. - Améliorer l'accessibilité des équipements publics. <p>- Sécuriser les déplacements:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Généraliser la zone 30. <p>- Prendre en compte les déplacements des engins agricoles.</p>		

<p>- Centralités, équipements et loisirs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les équipements et espaces de loisirs existants. - Aménager une nouvelle centralité: stade et salle communale. - Aménager et mettre en valeur la place de la Croix. 		
<p>- Economie:</p> <p><u>- Conforter une économie locale compatible avec l'identité rurale du territoire:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'implantation de nouvelles activités et notamment du commerce de proximité au centre du village/ conforter le caractère résidentiel des zones pavillonnaires. - Conforter les activités existantes. <p><u>- Soutenir l'activité agricole:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les exploitations agricoles dans le bourg ≠ pérenniser les exploitations en permettant leur délocalisation. - Permettre la reconversion des bâtiments agricoles à des fins artisanales <p><u>- Encourager le développement d'une offre en hébergement touristique, offrir au restaurant de bonnes conditions de fonctionnement.</u></p>		
<p>- Les thématiques habitat, démographie et urbanisation feront l'objet de la prochaine réunion.</p>		
<p>3. Potentiel de densification du tissu existant</p>		
<p>- Le bureau d'études représente la carte des dents creuses. Il est précisé qu'un coefficient de pondération sera appliqué selon la disponibilité supposée des parcelles identifiées comme dents creuses avérées (nature du propriétaire, nombre de propriétaires concernés, possibilité de bâtir conditionnée à une division du terrain...)</p>		
<p>- La connaissance des élus permet de classer les terrains selon leur potentiel de mobilisation comme suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1: Terrain fortement mobilisable sur le temps d'application du PLU 2: Mobilisation possible mais plus hypothétique 3: Mobilisation très incertaine. 		
<p>- Ver:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1: terrain communal - indice 1 2: mur à préserver - indice 1 ou 3 selon règlement? 3: indice 1 4: propriétaire non vendeur, usage de jardin - indice 2 5: indice 1 6: indice 2 7: indice 1 8: indice 2 9: mur à préserver - indice 1 ou 3 selon règlement? 10: mur à préserver - indice 1 ou 3 selon règlement? 11: dans la zone AU, pas une dent creuse 12: remontée de nappe, forte probabilité qu'une partie de la parcelle soit classée en zone non constructible - indice 3 13: idem - indice 3 14: projet de vente en cours - indice 1 15: terrain constructible mais propriétaire non vendeur - indice 2 		
<p>- Loisy:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 et 2: périmètre de protection sanitaire généré par le bâtiment d'élevage - indice 3 3: propriétaire non vendeur - indice 2 4: division de bâti, propriétaire non vendeur - indice 2 5: accès à la zone AU?- indice 2 6: accès sur terrain communal qui n'est pas destiné à être cédé - indice 3 7: division de bâti, usage de jardin, propriétaire non vendeur - indice 2 		
<p>4. Divers</p>		

<p>- Suite aux modifications apportées à l'état initial de l'environnement, M. le Maire précise qu'il souhaiterait que le nombre de m3 d'eau achetés par la commune soit indiqué. Le BE remonte l'information à ATER Environnement.</p>		
<p>- M. le Maire informe le BE qu'une autre proposition a été faite à l'Agence de l'Eau consistant à raccorder à la fois Loisy et le bourg de Ver à la STEP d'Asnières-sur-Oise: en attente du retour de l'Agence de l'Eau.</p>		
<p>- La prochaine réunion se tiendra Mercredi 04 Octobre à 09h30. Il s'agira d'une réunion de travail en vue de l'élaboration du PADD.</p>		